

# La formation pratique des enseignants : le cas français

## hronique internationale

### **L'organisation de l'enseignement en France**

Le système éducatif français s'organise de la maternelle à la fin du secondaire selon quatre niveaux : école maternelle (trois niveaux de 2 à 5 ans), école primaire (cinq niveaux de 6 à 10 ans), collège (quatre niveaux de 11 à 14 ou 15 ans) et lycée (trois niveaux de 15 ou 16 ans à 17 ou 18 ans). Les professeurs qui interviennent dans ces établissements scolaires reçoivent une formation que nous présenterons après avoir rappelé brièvement l'historique de la préparation aux fonctions d'enseignement depuis le dix-neuvième siècle. Nous reviendrons dans une troisième partie sur les attendus et le déroulement des stages pratiques en situation au sein d'établissements scolaires.

### **Historique de la formation aux fonctions d'enseignement**

L'organisation actuelle de la formation des enseignants du primaire et du secondaire en France prend son origine au début du dix-neuvième siècle. Dans la suite de la première école normale créée à Strasbourg en 1810, la Loi Guizot du 28 juin 1833 pose comme principe dans son article 11 la création des écoles normales qui devaient assurer la formation de milliers de jeunes gens à l'exercice du métier d'instituteurs, de professeurs.

Art. 11. – Tout département sera tenu d'entretenir une école normale primaire, soit par lui-même, soit en se réunissant à un ou plusieurs départements voisins. Les conseils généraux délibéreront sur les moyens d'assurer l'entretien des écoles normales primaires. Ils délibéreront également sur la réunion de plusieurs départements pour l'entretien d'une seule école normale. Cette réunion devra être autorisée par ordonnance royale.

Quelques années plus tard, Jules Ferry, alors ministre de l'Instruction publique, défend devant les sénateurs la proposition de loi de Paul Bert le 1<sup>er</sup> août 1879 qui vise la création des écoles normales de filles, la première ouvrira à Sèvres en région parisienne. Cette loi, dit-il, « veut constituer des écoles normales de filles, parce qu'à notre sens et, je crois pouvoir le dire, au sens de ceux qui ont mis la main, si peu que ce soit, aux affaires de l'instruction publique, il n'y a pas d'enseignement public sans écoles normales » (cité dans Chevallard, 2005, p. 1).

Cette organisation a subi quelques accrocs lors de la Seconde Guerre mondiale avec une tentative de suppression des écoles normales en 1941. En conséquence, des difficultés de formation ont conduit l'État français à recruter 160 000 instituteurs non titulaires sans réelle formation pédagogique entre 1951 et 1960.

En 1989, les écoles normales départementales sont fermées et remplacées par des structures académiques (regroupant plusieurs départements) nommées les Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). Ces structures ont été rattachées aux universités par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005.

Depuis 2013, les IUFM ont évolué pour devenir les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) qui préparent en deux années à quatre métiers : professeur des écoles (niveau primaire), professeurs certifiés (niveau secondaire, collège et lycée), personnel d'encadrement éducatif et professionnel de l'ingénierie de formation. Pour être admis en première année de master « Métier de l'éducation et de l'enseignement et de la formation » (MEEF), les candidats doivent être titulaires d'une licence (soit 180 crédits européens-ECTS), d'un master ou d'un diplôme équivalent. Un référentiel de 19 compétences<sup>1</sup> structure la formation qui en première année est d'une durée<sup>2</sup> de 450 à 550 heures, complétée par 4 à 6 semaines de stage dans une école, un collège ou un lycée. Au terme de cette première année, les étudiants passent un concours, qui en cas de réussite leur permet d'intégrer en seconde année de master en qualité de fonctionnaires-stagiaires rémunérés, année au cours de laquelle les étudiants seront en situation professionnelle encadrée exerçant à mi-temps dans un établissement scolaire.

La formation est assurée par des équipes composées de personnels spécialisés dans la formation des enseignants, de personnels enseignants, d'enseignants-chercheurs en service dans les facultés universitaires et de professionnels en exercice de l'Éducation nationale.

---

1 Journal officiel de la République française daté du 18 juillet 2013, [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=73066](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066)

2 Pour le Master MEEF, premier degré (école primaire), la durée de la formation varie de 808 à 847 heures sur les deux années, durée des stages non-comprise.

## La place de la pratique dans la formation

La pratique est l'une des composantes de la formation tout au long du cursus. La formation pratique est organisée sur les deux années de formation de master. Pendant la première année de master, l'étudiant réalise des stages de terrain en observation ou en pratique accompagnée lui permettant de préparer le concours de professeur. Pour les étudiants admis à la suite de leur réussite au concours de fin de première année, la deuxième année de master inclura une période en alternance en responsabilité dans une école ou un établissement scolaire. Ces étudiants auront alors le statut de fonctionnaires-stagiaires les plaçant dans une véritable **alternance** avec un service d'enseignement à **mi-temps** rémunéré à **temps plein**. Une partie s'effectuera en responsabilité devant des élèves, une autre à l'université. C'est une autre manière d'apprendre et de se préparer à l'exercice de ce métier. Les stages en école et en établissement sont **pleinement intégrés à la formation**.

L'étudiant fonctionnaire stagiaire (EFS) bénéficie d'un tutorat mixte assuré par deux tuteurs dont l'un est rattaché à la Direction du service départemental de l'Éducation nationale (DSDEN, service rattaché au rectorat académique) et l'autre de l'ESPÉ. Un tutorat spécifique est organisé.

*Le stage de la formation en alternance comporte un tutorat assuré conjointement par un tuteur d'établissement désigné par le recteur d'académie et un formateur/référent de l'équipe pédagogique du parcours enseignement. Les tuteurs accompagnent le stagiaire durant l'année scolaire et participent à sa formation. (Arrêté du 27 août 2013, article 15)*

Le tuteur rend visite au moins une fois à l'étudiant sur son lieu de stage lors des deux premiers temps d'immersion. Les stages donnent lieu à un temps de préparation et à une phase d'exploitation et d'analyse réflexive. Chaque visite du tuteur ESPÉ ou DSDEN donne lieu à la production d'une fiche de suivi qui est ensuite transmise au stagiaire (EFS) et aux services pédagogiques de l'ESPÉ dans un délai de quinze jours. L'accompagnement des EFS mobilise un portfolio qui correspond à une sélection de documents et d'écrits produits ou recueillis par le professeur stagiaire qu'il ordonne afin d'attester de ses progrès dans la construction des compétences professionnelles. Cet outil est une modalité de communication entre l'EFS et les tuteurs.

En première année de master MEEF, les stages ont une vocation de première mise en situation professionnelle. Il s'agit de stages d'**observation** et de **pratique accompagnée**. Les étudiants réalisent au total **entre quatre et six semaines de stages**. Les étudiants seront principalement conduits à réaliser des observations de situation de classe. Ils auront cependant la possibilité d'exercer ponctuellement à l'occasion de la prise en charge d'une classe pour une séquence pédagogique. Pendant ces périodes, les étudiants seront présents en binôme dans la classe d'un enseignant du premier ou du second degré. Les stages sont répartis sur le premier et le second semestre, selon les organisations de chaque ESPÉ. Ils permettent aux étudiants de se projeter dans l'exercice du métier, d'engager une réflexion sur les modalités de mobilisation des savoirs au profit d'un acte pédagogique, d'analyser l'utilisation des supports d'enseignement et d'appréhender les productions d'élèves. Ces périodes de stages participent à la préparation des candidats pour les épreuves du concours et à la réflexion des étudiants sur le contour du mémoire de master qu'ils réaliseront en seconde année. L'étudiant produit un écrit réflexif relatif à l'observation de séances d'enseignement qui atteste de l'analyse rétrospective de la construction de la professionnalité. Cet écrit est à rendre au formateur ESPÉ qui l'évalue. L'analyse de la pratique

de stage fait l'objet d'une soutenance orale dans la mesure du possible en présence de deux formateurs dont le tuteur. Cette soutenance qui s'appuie sur le portfolio doit permettre de vérifier que le stagiaire a progressé dans la maîtrise de certains items de l'ensemble des compétences du référentiel de juillet 2013. Le candidat doit montrer par ses différentes productions et analyses réflexives que ce stage l'a fait progresser dans la construction de sa professionnalité. La note est rendue sur une fiche d'évaluation individuelle spécifique. L'évaluation a lieu sur une session unique.

En seconde année de master MEEF, les étudiants admis aux concours de recrutement intègrent le cursus « alternance-Éducation nationale ». Il s'agit d'un stage de **pratique accompagnée**. Il confère au minimum 20 crédits sur les 60 crédits validés en deuxième année de master. Le stage est réparti sur plusieurs périodes au cours de l'année. Il peut se dérouler selon une alternance variable en fonction des ESPÉ et des disciplines pour le second degré (par exemple, huit heures par semaine dans un établissement scolaire et onze heures par semaine à l'ESPÉ). À chacune de ces périodes correspond un ensemble de compétences à développer (cf. tableau 1).

Tableau 1

*Palier de compétences pour les périodes 1 et 4.*

Compétences visées lors de la première période de stage en responsabilité de classe	Compétences visées lors de la quatrième période de stage en responsabilité de classe
<ul style="list-style-type: none"> <li>• faire partager les valeurs de la République</li> <li>• agir en éducateur responsable selon les principes éthiques</li> <li>• maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement et à des fins de communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• prendre en compte la diversité des élèves</li> <li>• s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</li> <li>• construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la réussite des élèves</li> <li>• évaluer les progrès et les acquisitions des élèves</li> </ul>

(Source : ESPÉ, Académie Nancy-Metz)

L'enseignant d'accueil assure une initiation guidée à l'exercice du métier en aidant à la prise en charge progressive de séquences, puis de l'ensemble des activités d'une classe. Les stagiaires sont visités par un formateur selon un calendrier prédéfini. Une première rétroaction est consignée dans un calendrier de visite en clôture de chaque visite et précise les points d'appui et les points à consolider. Le formateur visiteur remplit après chaque passage une fiche de visite organisée en six items :

- particularités des conditions d'exercices : organisation, fonctionnement ayant une incidence sur la prise en main de la classe (effectifs, niveaux, présence d'élèves à besoins particuliers, locaux, découpage, etc.);
- préparation et conception de la séance : qualité et régularité des écrits professionnels, pertinence de la conception des séances en fonction du niveau de la classe, des contenus et de la progression, maîtrise des contenus enseignés;
- conduite de la séance : adéquation entre activités prévues et tâches effectives des élèves, prise en compte des réponses des élèves, exploitation des habitudes de travail;

- relation pédagogique : positionnement du stagiaire vis-à-vis des élèves, climat de la classe, gestion du groupe-classe et des groupes de travail;
- analyse de la pratique : analyse de l'adéquation entre activités prévues et tâches effectives des élèves, nature de la participation à l'entretien, capacité à identifier les points d'appui et les points de difficultés, prise en compte des indications et conseils formulés au cours des précédentes visites;
- axes de progrès et conclusion : ces éléments constituent les bases d'un contrat de formation d'une visite à l'autre et sur l'année scolaire.

Une fiche de bilan intermédiaire est à remplir au terme de chaque période. Il fait état de la maîtrise des dix-neuf compétences catégorisées en treize groupes. Il s'agit d'une appréciation qui précise notamment les compétences en voie d'acquisition et celles qu'il convient d'acquérir en priorité.

L'organisation des stages en seconde année pose la question du suivi dès lors que les professeurs stagiaires sont éloignés de leur établissement de formation. Des dispositifs d'accompagnement à distance peuvent être mis en place.

## Conclusion

Au cours des 150 années écoulées, la formation des enseignants est l'une des préoccupations fortes de l'État français qui, par des évolutions successives, a tenté d'augmenter le niveau de qualification des futurs enseignants en cherchant un équilibre entre les apprentissages théoriques et leur mise en pratique professionnelle. L'importance de la période de stage et des suivis qui sont assurés par les tuteurs contribue, par les activités de distanciation proposées, à développer des compétences transversales de réflexivité propices à l'adaptation des pratiques éducatives en fonction des situations et de l'évolution des publics.

## Références

- Chevallard, Y. (2005). *De l'École normale à l'IUFM et au-delà*. Repéré à [http://yves.chevallard.free.fr/spip/spip/IMG/pdf/De 1 Ecole normale a 1 IUFM et au-dela.pdf](http://yves.chevallard.free.fr/spip/spip/IMG/pdf/De_1_Ecole_normale_a_1_IUFM_et_au-dela.pdf)
- ESPE Créteil. (2006). Conférence de Consensus 2006 « L'analyse des pratiques dans la formation des enseignants ». Repéré à <http://espe.u-pec.fr/formation/formation-continue/formation-de-formateurs/conference-de-consensus-2006-l-analyse-des-pratiques-dans-la-formation-des-enseignants--530286.kjsp>